



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINTE-ADELE

#### RÔLE TRIENNAL 2012-2013-2014 VALEURS FONCIÈRES

AVIS est donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Adèle sera en **2014** en vigueur pour son **troisième** exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au service de la trésorerie de l'Hôtel de Ville de Sainte-Adèle, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), (services en ligne).

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne, ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Municipalité Régionale de Comté  
des Pays-d'En-Haut,  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 2M3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut, applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 16 septembre 2013.

Le greffier et directeur des services juridiques,

Jean-François Gauthier, MBA, OMA  
Avocat